

Délai de rétractation : A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières – Déplacements :

Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image :

Le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Fait en double exemplaire àle

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

Le stagiaire

.....

(nom, prénom)

L'organisme de formation

Pour le Président et par délégation, le Directeur Général

Vincent QUENAULT

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

Avez - vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

non oui, préciser laquelle et quand :

Disposez-vous d'un point de vente aménagé sur votre exploitation ?

non oui, depuis combien de temps ?

Disposez-vous d'un stand sur un marché ?

non oui, sur quel(s) marché(s) ?

Etes-vous adhérent d'un réseau d'accueil (Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Boutiques paysannes, CIVAM...)?

non oui, lequel :

Quelles sont vos attentes quant à ce stage sur le plan professionnel ou personnel ?



Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?



Vos remarques, questions...



3 jours

Date(s) / Lieu(x)

20 et 21 mars 2014 et 18 septembre 2014
Ardèche - Lieux à préciser selon stagiaires

Horaires

9h00-17h00

Coût

Contributeur Vivea : gratuit avec chèque d'engagement, Salarié ou autres publics : nous consulter

Intervenant(s)

Pierre BROUSSART - ERGIE
Compétences

Responsable de stage

Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU 04 75 20 28 00

Contact

Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU
04 75 20 28 00

07 - Dynamiser son point de vente à la ferme



COMMERCIALISATION

Faites évoluer votre point de vente (agencement, éclairage...) pour augmenter vos ventes !

Objectif(s)

Comprendre et acquérir les principes de l'aménagement commercial d'un point de vente à la ferme pour le faire évoluer et adapter sa communication.

Public

Agriculteurs/trices ayant un point de vente aménagé sur leur exploitation (magasin, caveau...).
Prérequis : avoir un point de vente ou à minima un stand de vente.

Contenu

Les fondamentaux de l'organisation marchande d'une surface de vente appliqués au magasin à la ferme.
Développer la communication de son point de vente : signalétique, flyers, animations, site Internet...
Diagnostiquer les points forts et les points faibles de sa surface de vente pour la faire évoluer.
Mettre en place des modifications et mesurer l'impact sur son CA.

Méthodes pédagogiques et pré-requis

Apports théoriques et échanges avec les stagiaires, visite.

Les + de cette formation

Le diagnostic personnalisé de votre point de vente.

EXEMPLAIRE A RETOURNER

Les partenaires de la formation



Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
4 avenue de l'Europe Unie - 07000 PRIVAS

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Tarifs et modalités de règlement: pour faciliter l'accès aux formations, la CA 07 propose la gratuité des formations pour les stagiaires éligibles à vivea.

Selon votre statut, le tarif est de :

Public agricole éligibles Vivea :

Agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, jeunes en cours d'installation : **70 € par jour de formation** (chèque d'engagement restitué dès réception du financement Vivea)

Autres publics agricoles :

Stage préconisé dans le cadre d'un PPP : 0 €, pas de chèque d'engagement

Public agricole **non éligible Vivea**, conjoints : **70 € par jour de formation**

Autres statuts : privés, salariés : **231 € par jour de formation**

Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 75 20 28 28.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être proposés avec l'inscription. Un chèque d'engagement est demandé pour valider toute inscription. Ce chèque d'engagement sera encaissé si, à réception de la prise en charge Vivea, le stagiaire apparaît comme non financé par Vivea, du fait de son statut ou du fait de ne pas être à jour de sa cotisation Vivea, ou de son manque d'assiduité lors de la formation.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer, avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Contacts : Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU ou Bernadette BARNIER-BEAL
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche - Tél : 04.75.20.28 00
Fax : 04.75.20.28.01 - Mail : sophie.trintignac@ardeche.chambagri.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION - N° D007/2014

Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

A renvoyer au service formation de la chambre d'agriculture avant le 5 Mars 2014

Je soussigné (e) : Madame Monsieur

Nom, prénom * : _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* : _____

Date et lieu de naissance : _____

Tél * : _____ E-mail : _____

**Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage*

Statut actuel :

- Chef d'exploitation Aide familial Salarié (agricole ou autre) Cotisant solidaire
 Conjoint Collaborateur MSA Retraité agricole Particulier En démarche d'installation avec PPP agréé
 Autre démarche installation (précisez) Autre (précisez) : _____

m'inscris à la formation intitulée « Dynamiser son point de vente à la ferme » des 20, 21 mars et 18 septembre 2014. Durée : 2 jours + 1 jour. Horaires : 9h/17h. Lieu : à préciser.

propose d'accueillir le groupe sur son point de vente et dispose d'une salle de réunion à proximité

Personne contact : Sophie Trintignac-Baujeu responsable de stage.

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 Avenue de l'Europe Unie, BP 114, 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 82 07 P000 807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un **chèque d'engagement** de **210 €** pour 3 jours ou **693 €** pour 3 jours (public salarié ou non agricole) libellé à l'ordre de Mr l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Je note que mon chèque d'engagement me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par Vivea. *Les frais d'inscription vous sont demandés à l'inscription. Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.*

Les dispositions financières sont les suivantes :

- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Interruption du stage :

Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation. Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.